



AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

Prenez avis que le 4 mai 2026 à 19 h, se tiendra une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham au cours de laquelle seront étudiés les demandes de dérogation mineure suivante :

Propriétaire :	François Leblanc
Lot visé :	4 353 897 du cadastre du Québec
Emplacement :	2045, rue Jacques-Cartier Sud
Nature et effet de la demande :	La demande de dérogation mineure vise à permettre l'agrandissement d'un garage détaché qui aurait une superficie totale de 112,91 m ² , alors que les dispositions du <i>Règlement 715 de zonage</i> autorisent une superficie maximale de 90 m ² .

Propriétaire :	Francis Picard
Lot visé :	4 355 543 du cadastre du Québec
Emplacement :	825, rue des Lièvres
Nature et effet de la demande :	La demande de dérogation mineure vise à régulariser la construction d'un garage détaché d'une hauteur de 6,7 m, alors que les dispositions du <i>Règlement 715 de zonage</i> autorisent une hauteur maximale de 6 m.

Propriétaire :	9108-7999 Québec inc.
Lot visé :	6 449 436 du cadastre du Québec

Emplacement :	
Nature et effet de la demande :	La demande de dérogation mineure vise à permettre des lots d'une superficie de 4 964,6 m ² alors que les dispositions du <i>Règlement 715 de zonage</i> exigent une superficie minimale de 5 600 m ² .

Propriétaire :	Gaétan Sirois construction inc.
Demandeur :	Mélissa Lessard
Lot visé :	6 620 101 du cadastre du Québec
Emplacement :	830, rue de la Traverse
Nature et effet de la demande :	La demande de dérogation mineure vise à permettre l'installation d'une clôture de 1,83 m de hauteur dans la cour avant secondaire, alors que les dispositions du <i>Règlement 715 de zonage</i> autorisent une hauteur maximale de 1,25 m.

Pour plus d'informations au sujet de ces demandes, vous pouvez contacter M^{me} Florencia Saravia du Service de planification et aménagement du territoire, en composant le 450 293-3326, poste 222.

DONNÉ à Farnham le 15 avril 2026.

Marielle Benoit, OMA
Directrice générale et greffière